
Élévation de la célébration de Sainte Marie-Madeleine au rang de fête dans le Calendrier Romain Général

CONGRÉGATION POUR LE CULTE DIVIN
ET LA DISCIPLINE DES SACREMENTS

DECRET

L'Eglise, que ce soit en Occident ou en Orient, a toujours réservé la plus grande considération à Sainte Marie Madeleine, premier témoin et évangéliste de la résurrection du Seigneur, et ainsi elle a été célébrée, quoiqu'en des manières différentes.

De nos jours, où l'Eglise est appelée à réfléchir de manière plus profonde sur la dignité de la femme, sur la nouvelle évangélisation et sur la grandeur du mystère de la miséricorde divine, il a semblé que ce serait une bonne chose aussi que l'exemple de Sainte Marie Madeleine soit proposé aux fidèles d'une manière plus convenable. En effet, cette femme, connue comme celle qui a aimé le Christ et qui a été grandement aimée par le Christ, elle qui est appelée par Saint Grégoire le Grand « témoin de la miséricorde divine » et par Saint Thomas d'Aquin « l'apôtre des apôtres », peut être reconnue par les fidèles de ce temps comme un modèle de service des femmes dans l'Eglise.

C'est pourquoi le Souverain Pontife François a décidé que la célébration de Sainte Marie Madeleine, à partir de maintenant, soit inscrite dans le Calendrier Romain Général avec le degré de fête au lieu de mémoire, comme elle l'est actuellement.

Ce nouveau degré ne comporte aucune variation quant au jour de la célébration elle-même et aux textes du Missel et de la Liturgie des Heures à utiliser, c'est-à-dire :

- a) le jour dédié à la célébration de Sainte Marie Madeleine demeure le 22 juillet, comme on le trouve au Calendrier Romain ;
- b) les textes à utiliser pour la Messe et l'Office Divin demeurent les mêmes qui sont contenus dans le Missel et la Liturgie des Heures au jour indiqué, en ajoutant au Missel Romain la préface propre, en pièce jointe à ce décret. Il appartiendra aux Conférences Episcopales de traduire le texte de la préface dans la langue vernaculaire*, de sorte que, une fois obtenue l'approbation du Siège Apostolique, elle puisse être utilisée et, en temps voulu, être insérée dans la prochaine réimpression du Missel Romain.

Là où Sainte Marie Madeleine, selon le droit particulier, est célébrée légitimement en un jour et avec un degré différents, elle continuera à être célébrée à l'avenir au même jour et degré qu'elle a eu jusqu'à présent.

Nonobstant toute chose contraire.

De la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, le 3 juin 2016, Solennité du Sacré Cœur de Jésus.

Robertus Card. Sarah
Préfet
Arturus Roche
Archevêque Secrétaire

Commentaire

“APOTRE DES APOTRES”

Selon le désir exprès du Saint-Père François, la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements a rendu public un nouveau décret, daté du 3 juin 2016, solennité du Sacré Cœur de Jésus, par lequel la célébration de Sainte Marie Madeleine, actuellement mémoire obligatoire, sera élevée dans le Calendrier Romain Général au rang de fête.

La décision s’inscrit dans le contexte ecclésial actuel, qui demande de réfléchir plus profondément sur la dignité de la femme, sur la nouvelle évangélisation et sur la grandeur du mystère de la miséricorde divine. C’est saint Jean Paul II qui a porté une grande attention non seulement à l’importance des femmes dans la mission même du Christ et de l’Eglise, mais aussi, et avec un accent spécial, à la fonction particulière de Marie de Magdala comme premier témoin qui a vu le Ressuscité, et première messagère qui a annoncé aux apôtres la résurrection du Seigneur (cf. *Mulieris dignitatem*, n. 16). Cette importance continue aujourd’hui dans l’Eglise – comme le manifeste l’engagement actuel pour une nouvelle évangélisation – qui veut accueillir, sans aucune distinction, hommes et femmes de toute race, peuple, langue et nation (cf. Ap 5,9), pour leur annoncer la bonne nouvelle de l’Evangile de Jésus-Christ, pour les accompagner dans leur pèlerinage terrestre et leur offrir les merveilles du salut de Dieu. Sainte Marie Madeleine est un exemple d’évangéliste vraie et authentique, c’est-à-dire, une évangéliste qui annonce le joyeux message central de Pâques (cf. Collecte du 22 juillet et nouvelle préface*).

Le Saint-Père François a pris cette décision justement dans le contexte du Jubilé de la Miséricorde pour signifier l’importance de cette femme qui a démontré un grand amour pour le Christ et fut par lui tellement aimée, comme l’affirme Raban Maur en parlant d’elle (« *dilectrix Christi et a Christo plurimum dilecta* » : *De vita beatæ Mariæ Magdalenæ, Prologus*) ainsi que saint Anselme de Cantorbéry (« *electa dilectrix et dilecta electrix Dei* » : *Oratio LXXIII ad sanctam Mariam Magdalenam*). Il est certain que la tradition ecclésiale en Occident, surtout après saint Grégoire le Grand, identifie dans la même personne: Marie de Magdala, ainsi que la femme qui a versé le parfum dans la maison de Simon le pharisien, et la sœur de Lazare et de Marthe. Cette interprétation s’est maintenue et a eu une influence chez les auteurs ecclésiastiques occidentaux, dans l’art chrétien et dans les textes liturgiques relatifs à la Sainte. Les Bollandistes ont amplement exposé le problème de l’identification des trois femmes et ont préparé la voie pour la réforme liturgique du Calendrier Romain. Avec la mise en œuvre de la réforme liturgique, les textes du *Missale Romanum*, de la *Liturgia Horarum* et du *Martyrologium Romanum* se réfèrent à Marie de Magdala. Il est certain que Marie Madeleine a fait partie du groupe des disciples de Jésus, elle l’a suivi jusqu’au pied de la croix et, dans le jardin où se trouvait le sépulcre, elle fut le premier “témoin de la miséricorde divine” (Grégoire le Grand, *XL Hom. In Evangelia*, lib. II, *Hom.* 25,10). L’Evangile de Jean raconte que Marie Madeleine pleurait, parce qu’elle n’avait pas trouvé le corps du Seigneur (cf. Jn 20, 11); et Jésus a eu de la miséricorde envers elle en se faisant reconnaître comme le Maître et en transformant ses larmes en joie pascale.

En profitant de cette opportune circonstance, je désire mettre en évidence deux idées relatives aux textes bibliques et liturgiques de cette nouvelle fête, qui peuvent nous aider à mieux comprendre l’importance pour aujourd’hui d’une telle Sainte femme.

D’un côté, elle a l’honneur d’être la « *prima testis* » de la résurrection du Seigneur (*Hymnus, Ad Laudes matutinas*), la première à voir le sépulcre vide et la première à écouter la vérité de sa résurrection. Le Christ a une spéciale considération et miséricorde pour cette femme, qui manifeste son amour envers Lui, en le cherchant dans le jardin avec angoisse et souffrance, avec des « *lacrimas humilitatis* », comme dit Saint Anselme dans la prière que nous avons citée. A ce propos, je désire souligner le contraste entre les deux femmes présentes dans le jardin du paradis et dans le jardin de

la résurrection. La première a propagé la mort là où était la vie ; la seconde a annoncé la Vie à partir d'un sépulcre, lieu de la mort. C'est ce que fait observer Grégoire le Grand : «*Quia in paradiso mulier viro propinavit mortem, a sepulcro mulier viris annuntiat vitam*» (XL Hom. In Evangelia, lib. II, Hom. 25). De plus, c'est justement dans le jardin de la résurrection où le Seigneur dit à Marie Madeleine: «*Noli me tangere* ». C'est une invitation adressée non seulement à Marie, mais aussi à toute l'Eglise, pour entrer dans une expérience de foi qui surpasse toute appropriation matérialiste et toute compréhension humaine du mystère divin. Elle a une portée ecclésiale ! C'est une bonne leçon pour chaque disciple de Jésus : ne pas rechercher des sécurités humaines et des titres mondains, mais la foi au Christ Vivant et Ressuscité !

Justement parce qu'elle a été témoin oculaire du Christ Ressuscité, elle a été aussi, d'un autre côté, la première à en donner le témoignage devant les apôtres. Elle accomplit la mission que lui a donné le Ressuscité : « Va trouver mes frères pour leur dire ... Marie Madeleine s'en va donc annoncer aux disciples : « J'ai vu le Seigneur ! », et elle raconta ce qu'il lui avait dit (Jn 20,17-18). De cette manière elle devient, comme on a déjà noté, évangéliste, c'est-à-dire messagère qui annonce la bonne nouvelle de la résurrection du Seigneur ; ou comme disaient Raban Maur et saint Thomas d'Aquin, «*apostolorum apostola* », puisqu'elle annonce aux apôtres ce que, à leur tour, ils annonceront au monde entier (cf. Raban Maur, *De vita beatæ Mariæ Magdalenæ*, c. XXVII; S. Thomas d'Aquin, *In Ioannem Evangelistam Expositio*, c. XX, L. III, 6). C'est avec raison que le Docteur Angélique utilise cette parole en l'appliquant à Marie Madeleine: elle est le témoin du Christ Ressuscité et elle annonce le message de la résurrection du Seigneur, comme les autres Apôtres. C'est pourquoi il est juste que la célébration liturgique de cette femme ait le même degré de fête que celui qui est donné à la célébration des apôtres dans le Calendrier Romain Général et que soit mise en évidence la mission de cette femme, qui est un exemple et un modèle pour toute femme dans l'Eglise.

Arthur Roche

*Archevêque Secrétaire de la
Congrégation pour le Culte Divin
et la Discipline des Sacrements*

* La traduction en français de la Préface mentionnée dans les textes ci-dessus n'est pas encore disponible.